

« De la survivance à la vitalité » : Quelques réflexions sur les enjeux de l’institutionnalisation de la problématique de la vitalité des communautés francophones du Canada dans la foulée de l’ « Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle ».

Par FRANÇOIS CHARBONNEAU

J’entamerai ce texte en demandant tout d’abord au lecteur ou à la lectrice son indulgence pour la longueur du sous-titre du texte qu’il ou elle a sous les yeux. Après avoir jonglé avec plusieurs formules, je me suis résolu à retenir la plus pénible, certes, mais aussi la plus précise. Ce texte se veut une amorce de réflexion sur ce que je vais nommer « l’institutionnalisation » de la problématique de la « vitalité » des communautés francophones du Canada. Il faut préciser que j’ai amorcé cette réflexion à la suite de la lecture de l’*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle* (EVMLO) de Statistiques Canada, et que j’en ai livré une partie lors d’une table ronde au colloque du CIRCEM organisé l’an dernier dans la foulée de la parution de ce rapport. À la demande de l’équipe du CIRCEM, ici chaleureusement remerciée, j’ai accepté de livrer à cet état inachevé le texte par lequel j’ai commencé à substantifier les quelques commentaires que j’avais pu émettre lors de cette table ronde. J’espère que les discussions sur ce *work-in-progress* me permettront de le bonifier.

*

Cette réflexion a comme point de départ un aspect qui m’apparaît paradoxal dans l’actuelle « réalité » des francophones vivant en situation linguistique minoritaire au Canada. Le paradoxe tient à cette constatation qu’au moment même où les francophones du Canada vivant en situation minoritaire sont confrontés à leur plus important défi démographique de leur histoire (surtout à l’ouest de la rivière outaouais), jamais ceux qui nomment ou parlent au nom de cette francophonie canadienne n’auront autant vanté sa « vitalité ». En d’autres termes, les

francophones du Canada ne se seront sans doute jamais autant assimilés à la majorité anglaise que par le passé, et pourtant jamais on n'aura autant parlé de leur vitalité ou de leur épanouissement. Le paradoxe est d'autant plus saisissant que l'utilisation de l'expression « vitalité » pour décrire la situation des francophones du Canada contraste avec celui de « survivance » qui était jadis employée pour décrire la volonté d'exister des Canadiens français, à une époque où pourtant le poids démographique des francophones et leur taux de reproduction étaient sans commune mesure avec ce qu'ils sont devenus aujourd'hui.

L'hypothèse que j'avance pour fournir une partie de l'explication de ce paradoxe est qu'il y a eu sur-institutionnalisation (mé-institutionnalisation ?) des enjeux liés à la pérennité du fait français au Canada en situation minoritaire dans les vingt dernières années. Je me dois de préciser ce que j'entends par « institutionnalisation » et « sur-institutionnalisation ». L'institutionnalisation se produit lorsqu'une institution (qui existe déjà ou qui est fondée pour l'occasion) fait sienne, en tout ou en partie, une problématique, quelle qu'elle soit, dans l'intention d'y remédier. Pour ne prendre qu'un exemple, la création du Conseil du statut de la femme du gouvernement québécois, en 1973, participe de l'institutionnalisation de la problématique de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Étant donné que cette inégalité remonte à la nuit des temps, on comprendra aisément que la création de ce conseil correspond à la problématisation de cette inégalité, c'est-à-dire *grosso modo* à la naissance d'un mouvement féministe de masse dans les années 1960-1970, plutôt qu'à la naissance de cette inégalité en tant que telle. On le sait, l'institutionnalisation dans ce cas bien précis ne se limite pas à ce conseil : la création de plusieurs groupes issus de la société civile comme la Fédération des femmes du Québec, l'inclusion de dispositions visant « l'égalité entre les femmes et les hommes » dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et même la création d'un réseau de

recherche comme le groupe Genre droits et sociétés¹ participent de cette institutionnalisation globalement comprise. Il faut sans doute préciser que l'institutionnalisation est un processus normal dans les sociétés occidentales. De manière à peine caricaturales, on peut dire que chaque cause a son association, chaque problème son ministère.

Pour sa part, la surinstitutionnalisation est un phénomène difficilement définissable au sens où il n'existe pas de manière assurée de déclarer une problématique *surinstitutionnalisée*. On assiste à un phénomène de surinstitutionnalisation quand le dispositif institutionnel occupe une place trop importante, voire hégémonique, dans la tentative de pallier une problématique quelconque. Pour revenir à notre exemple de l'égalité homme-femme, on pourrait dire que nous serions en présence de surinstitutionnalisation de la problématique non pas seulement parce que des institutions visant cette égalité survivraient après que soit atteinte une hypothétique égalité parfaite entre les hommes et les femmes, mais plutôt si cette quête d'égalité devenait une préoccupation seulement des groupes favorisant cette égalité, en décalage par rapport au reste de la population qui y serait indifférent (peu importe la raison qui expliquerait cette indifférence). En d'autres termes, nous sommes en présence de surinstitutionnalisation lorsque s'exacerbe de manière trop marquée le décalage (par ailleurs sans doute inévitable) entre les préoccupations des individus ou groupes identifiés par la problématique et le dispositif institutionnel qui trouve sa raison d'être dans la tentative de pallier celui-ci².

Soyons clairs : il ne s'agit pas d'un simple problème de représentativité, d'un décalage entre les aspirations d'une « base » qui serait mal servie par ses « représentants » ayant développé leurs propres intérêts. Comme je l'ai écrit plus haut, l'institutionnalisation est à prendre dans un

¹ Ce réseau ne vise pas seulement l'étude des inégalités, mais a comme objectif explicite la « promotion de l'égalité de genre dans la francophonie ». Cf. <http://www.gdc.auf.org/>

² On pourrait de même parler de surinstitutionnalisation dans le cas où il existerait un déséquilibre dans le dispositif institutionnel, qui ferait qu'une institution occupe une place démesurée au sein de celui-ci... [Développer].

sens plus englobant, en incluant à la fois les représentants de ces communautés, mais aussi l'ensemble du dispositif institutionnel mis en place pour tenter de résoudre cette problématique. La non-représentativité est une conséquence possible de la surinstitutionnalisation et non directement une de ses causes.

Retournons à notre paradoxe que je présentais d'entrée de jeu, c'est-à-dire que l'on parle de plus en plus de la vitalité des francophones en situation minoritaire au moment même où l'assimilation fait le plus de ravage. Je suggère que le processus d'institutionnalisation serait au moins partiellement responsable de celui-ci. La parution en décembre 2007 de l'Enquête postcensitaire intitulée « Les minorités prennent la parole... » me fournit un exemple intéressant de ce phénomène puisqu'il s'agit très précisément d'une enquête devant jauger de l'état des lieux du fait français en situation minoritaire au Canada (et aussi du fait anglo-québécois). Je m'intéresserai donc ici à cette enquête, non pas uniquement ou prioritairement à son contenu, mais à ce que représente cette enquête elle-même comme phénomène d'institutionnalisation de la problématique de la vitalité des francophones en situation minoritaire pour décrire la difficulté qu'a la francophonie canadienne institutionnelle à prendre acte de son principal défi³. Mon objectif ne sera pas de condamner l'existence du réseau institutionnel francophone du Canada, puisque celui-ci est absolument essentiel à l'existence de la francophonie canadienne. La vieille thèse de Raymond Breton, que la pérennité des communautés minoritaires est la mieux assurée lorsqu'elles se dotent d'une complétude institutionnelle n'a pas pris une seule ride depuis qu'elle a été énoncée, comme en font foi d'ailleurs les récents travaux d'Ed Aunger. Je vais plutôt suggérer qu'il existe un certain débalancement dans ce dispositif par la place prédominante qu'y occupe l'appareil gouvernemental. Règle générale, cette prédominance a été positive et les

³ Dans une seconde partie, je m'intéresserai aux mémoires déposés par les divers organismes représentatifs des communautés francophones du Canada lors du Sommet des communautés francophones et acadiennes en juin 2007. (Cette partie n'est pas incluse dans ce texte en ébauche).

ressources investies essentielles, mais cette prédominance n'est pas non plus sans effets. L'insistance sur la vitalité n'est qu'une des nombreuses instances où les communautés francophones se mettent à la remorque des préoccupations étatiques [...].

De manière sans doute un peu particulière du point de vue de la méthode, je m'intéresserai principalement à ce que l'on ne trouve *pas* et qu'on ne *peut pas* trouver dans une telle enquête, c'est-à-dire une réflexion sur le sens de l'expérience historique canadienne-française ou acadienne.

L'Enquête postcensitaire.

Avant de procéder, je dois faire une brève, mais très importante, mise en garde. Il faut comprendre que je ne mets en question d'aucune façon l'enquête en tant que telle, ni ses choix méthodologiques. Je pense que les auteurs ont fait un travail sérieux. J'ai eu le privilège ces dernières années de côtoyer plusieurs de ceux qui ont été, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans la mise en œuvre de cette enquête. Je suis parfaitement conscient (c'est d'ailleurs le sens d'une partie de l'analyse que je livrerai plus bas), que l'existence d'une telle enquête aurait été impossible à moins que plusieurs individus et organismes ne multiplient les efforts pour que le gouvernement fédéral s'intéresse au sujet de la « vitalité » des communautés francophones et acadiennes, un sujet bien loin derrière les préoccupations économiques, sociales, environnementales, et ainsi de suite. En d'autres termes, les dispositions légales qui obligent les gouvernements à se préoccuper de la vitalité des communautés ne servent pas à grand-chose sans volonté politique, ou alors en l'absence d'une fonction publique sensible à la problématique des communautés en situation minoritaire (ce désintérêt est alarmant dans certains ministères). Pour qu'une telle enquête ait eu lieu, il faut que des individus bien déterminés surmontent un nombre

incalculable d'écueils pour que le politique accepte le principe d'inclure des questions au potentiel explosif. Une fois le principe accepté, encore faut-il définir l'ensemble des questions qui seront posées aux répondants (autre tâche d'une complexité déroutante). Je suis donc pleinement conscient qu'il est facile pour un chercheur de jouer les gérants d'estrade après coup, comme je m'apprête à le faire, alors qu'il a été mille fois plus difficile pour ceux embarquer dans l'aventure de mener le bateau à bon port, à travers l'ensemble des défis politiques, méthodologiques, de ressources, et ainsi de suite qu'ils ont dû surmonter. Enfin, j'ajoute que je sais, pour connaître plusieurs d'entre eux, que tous ceux impliqués de près comme de loin dans la mise sur pied de cette enquête sont aussi, de bien des manières, des militants dans l'âme qui souhaitent que s'épanouisse la francophonie canadienne d'un océan à l'autre. Je ne m'intéresse donc pas à l'enquête en tant que telle, mais à ce que « dit » l'enquête sur le phénomène de l'institutionnalisation de la problématique de l'assimilation.

L'enquête a adopté un maître mot, celui de « vitalité » pour décrire la situation des francophones en situation minoritaire. Il semble que ce choix ne s'est pas fait sans réflexion, comme l'indique le fait que les tout premiers mots de l'introduction de l'enquête soient consacrés à expliciter cette notion qui, nous apprennent les auteurs, « fait désormais partie intégrante du vocabulaire de nombreux observateurs et acteurs des milieux politiques, universitaires et communautaires » (p. 3). Les responsables de l'enquête reconnaissent que la notion de vitalité est imprécise (p.3) et complexe (p.3), mais entendent néanmoins l'utiliser. Pourquoi les auteurs de ce rapport ont-ils cherché à évaluer la « vitalité » des communautés en situation minoritaire, plutôt que de tenter de mesurer le « taux d'assimilation », ou les « transferts linguistiques » vers l'anglais des francophones en situation minoritaire ? Les auteurs n'expliquent pas directement cette préférence (ou plutôt, ne discutent jamais de la possibilité d'évaluer autre chose que la vitalité). Ils se contentent d'indiquer que plusieurs acteurs, notamment universitaires, emploient

cette notion. Bien qu'ils ne le disent pas directement, les auteurs semblent alléguer que le mot « vitalité » n'est qu'un concept, certes complexe, mais néanmoins neutre, qui permet d'appréhender la situation d'un groupe linguistique minoritaire. Les chercheurs universitaires bien connus qui utilisent couramment ce concept (Bourhis, Landry, etc) sont abondamment cités ce qui renforce cette impression. L'explication la plus simple (et au final, peut-être la plus juste) pour comprendre pourquoi on utilise l'expression « vitalité » dans une étude comme celle-ci relève peut-être simplement du fait que les responsables de l'enquête, souvent sociologues, ont été formés à l'emploi de ce concept et l'utilisent le plus naturellement du monde, sans ressentir le besoin de justifier outre mesure ce choix méthodologique.

Je pense pourtant que si cette dernière hypothèse est à retenir, il y a aussi un certain nombre d'autres éléments permettant de fournir une explication. C'est ici que l'on est à même de constater l'impact que peut avoir l'institutionnalisation de la problématique de la pérennité du fait français au Canada. D'abord, énonçons cette vérité de Lapalisse : Statistiques Canada est un organisme du gouvernement canadien. Celui-ci reconnaît dans sa constitution deux minorités linguistiques de langues officielles au pays, soit les francophones hors Québec et les Anglo-Québécois. Comme le suggère l'enquête elle-même, la problématique de l'assimilation ne touche pas les Anglo-Québécois, sauf exception dans certaines régions où les anglophones sont en situation d'extrême minorité (p. 37-42). Cette obligation institutionnelle de traiter de manière relativement équivalente les minorités françaises et anglaises du pays amène ceux qui mènent de telles enquêtes à poser le même type de questions aux francophones et aux anglophones vivant en situation minoritaire, même si dans les faits, la situation des deux groupes linguistiques est difficilement comparable. Après tout, les Anglo-Québécois ne sont pas une minorité en droit international, puisqu'ils font partie de la majorité linguistique du pays. Bien que leur poids varie d'une région à l'autre, les francophones en situation minoritaire au Canada ne représentent

qu'environ 3 % de la population canadienne, et parlent une langue dont le nombre de locuteurs (langue première) ne représente que 2 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les Anglo-Québécois parlent pour leur part une langue parlée par presque tout le monde en Amérique du Nord, francophones inclus ! En employant un concept « élastique » comme celui de la vitalité, on peut se livrer à des comparaisons qui ne pourraient pas se faire autrement étant donné que l'on tente de comparer deux groupes difficilement comparables. Cela ne veut pourtant pas dire que le gouvernement fédéral soit incapable de procéder de manière asymétrique pour s'intéresser à certaines problématiques spécifiques aux francophones. Il y a maintenant quelques années, Patrimoine canadien avait produit une étude portant spécifiquement sur la problématique de l'assimilation des francophones du pays⁴, intitulée *Nouvelles Perspectives Canadiennes, Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*. Mais de manière générale, le justificatif pour s'intéresser à la problématique de l'assimilation ou de la vitalité provient d'une disposition de la Loi sur les langues officielles (partie 7) qui stipule que le gouvernement canadien « s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada » (on traduit d'ailleurs « épanouissement » par « *vitality* » en langue anglaise, comme le notent les auteurs de l'EVMLO). Cette obligation de symétrie entre deux groupes vivants, sauf exception, des réalités totalement différentes s'explique par cette disposition légale. On pourrait évidemment donner de nombreux exemples de ce phénomène *d'obligation de symétrie* entre les deux groupes aux réalités pourtant asymétriques. Le domaine de la recherche portant sur les minorités linguistiques est peut-être le plus évident⁵. Mais passons.

⁴ <http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/perspectives/francais/assimil2/index.html>

⁵ Alors qu'un réseau bien établi de plus d'une centaine de chercheurs et d'une vingtaine de centres de recherche d'intérêt à la francophonie minoritaire au Canada dans une foule de domaines, rares sont les chercheurs au Québec (ou ailleurs) qui ont fait des Anglo-Québécois leur objet de recherche. Étant donné l'obligation de symétrie, le gouvernement canadien met une pression importante pour qu'un tel réseau soit mis sur pied. L'Institut de recherche sur les minorités linguistiques de Moncton, qui devait initialement s'intéresser exclusivement aux francophones en

Il y a une autre raison, plus pernicieuse dans ses effets, mais moins facilement démontrable, qui explique sans doute pourquoi l'on a choisi d'évaluer la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire plutôt que d'étudier plus spécifiquement leur assimilation. Il existe des raisons à la fois humaines et politiques qui expliquent le choix de cette approche. Humaines d'abord, parce que personne ne souhaite se faire le fossoyeur des minorités francophones du Canada. Ils ont été nombreux et tonitruants, dans le Québec des années 1970 et 1980 notamment, à annoncer prématurément la disparition des francophones du pays. Il est tout à fait compréhensible que ceux dont la principale occupation consiste à comprendre la réalité francophone du Canada, qui sont souvent eux-mêmes issus de cette francophonie, et qui ont eu l'occasion de voyager à travers le pays pour rencontrer partout des gens attachants qui déploient des efforts quotidiens pour faire perdurer la langue française, ne souhaitent se faire à leur tour les oiseaux de malheur du Canada français⁶. J'en prends pour preuve le fait que les divers chercheurs de Statistiques Canada que j'ai pu entendre lors de conférences (au Symposium de la recherche, au colloque du CIRCEM) procèdent à peu près tous à une mise en contexte extrêmement prudente chaque fois qu'ils avancent des statistiques qui pourraient donner quelque écho négatif que ce soit. Je ne sais pas combien de fois j'ai entendu des commentateurs de cette enquête expliquer qu'il faut faire attention avec tel ou tel résultat, que les répondants ont pu penser ceci ou cela et qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives et faire dire aux chiffres des choses qu'ils ne disent pas, etc. Pourtant, les résultats de l'enquête sont implacables. On peut retourner la question dans tous les sens, 9 % des « francophones » du pays (Québec exclu) ne parlent pas

situation minoritaire, a été créé avec l'obligation de s'intéresser aussi aux Anglo-Québécois. Depuis des années l'ICRML multiplie en vain les efforts pour intéresser les chercheurs aux anglophones du Québec.

⁶ C'est bien normal. On oublie trop souvent que les fonctionnaires ne sont pas des êtres désincarnés : comme tout le monde, ils se lient d'amitié avec leurs intervenants, notamment du milieu associatif, préfèrent un groupe à un autre en fonction des amitiés ou inimitiés qui se sont créées au fil du temps, tentent, au-delà des politiques officielles, d'affecter les ressources là où elles seront les mieux dépensés, et ainsi de suite. Ils sont, eux aussi, profondément affectés lorsque le politique change les règles du jeu.

français (p.10), une majorité de francophones vivant en situation minoritaire, soit 53 % de la population, se déclare plus à l'aise en anglais qu'en français, et 38 % des francophones ont répondu à cette enquête... en anglais ! Les raisons humaines ou personnelles, donc, militent en faveur d'une temporisation des résultats. Et du côté politique cette fois, personne ne veut tirer la sonnette d'alarme sur le fait brutal et indéniable de l'assimilation, de peur d'amener de l'eau au moulin à la rhétorique souverainiste québécoise⁷. Les raisons humaines (et parfaitement compréhensibles) des fonctionnaires sont ici en parfaite harmonie avec les préoccupations politiques. Bref, toutes les raisons sont bonnes pour demander la prudence devant des chiffres alarmants.

Or, justement, l'EVMLO avait comme principale fonction de nuancer le sombre tableau des froides statistiques, en y amenant un peu de couleur et de nuances propices à démontrer la véritable vitalité des communautés qui se cache derrière. Pour les auteurs de l'étude, qui se basent ainsi sur les travaux de _____ (1983) la vitalité d'une communauté en situation minoritaire se mesure aussi par les perceptions qu'ont les membres de cette communauté par rapport à la vitalité de leur langue. Il s'agirait là de la « vitalité subjective » des francophones en situation minoritaire et des Anglo-Québécois. Les enquêteurs ont donc tenté de voir ce que pensent les individus vivant en situation minoritaire de la vitalité de leur communauté, de l'importance de recevoir des services dans leur langue, et ainsi de suite. Ce type de questionnaire n'est pas sans intérêt, mais il faut néanmoins s'interroger sur les conclusions à tirer des résultats. Plusieurs d'entre eux laissent en effet songeur. Par exemple, de manière générale, les Anglo-Québécois, qui ne s'assimilent que très peu et qui peuvent compter (au moins à Montréal) sur une complétude institutionnelle très étendue, sont beaucoup plus pessimistes quant à la vitalité de leur communauté que les

⁷ Ajouter ici un mot sur la réaction de la FCFA prise entre l'arbre et l'écorce. La FCFA est obligée de tenir un double discours : « Les francophones des CFA existent et sont plein de vitalité », mais aussi « regardez, l'assimilation nous menace, donc donnez plus de ressource aux communautés ».

francophones vivant en situation minoritaire, là où les choses se passent pourtant moins bien. Ce seul fait laisse planer un doute sur la manière dont les individus ont répondu au questionnaire. Que vaut par exemple l'opinion d'un individu défini comme « francophone », mais qui ne parle pas le français, qui répond à l'enquête en anglais et qui affirmerait que la communauté francophone se porte très bien ? Autre exemple : seuls 53 % des francophones vivant en situation minoritaire jugent « important » ou « très important » d'obtenir des services de santé dans leur langue. Il s'agit là d'une statistique troublante : après tout, ce n'est qu'un sondage qui n'engage en rien le répondant, et qui porte autant à conséquence que si lui avait demandé si Kovalev devrait jouer sur le même trio que Koivu. Si 47 % des francophones ne se donnent même pas la peine de déclarer qu'ils trouvent importants qu'existent des services en français quand il ne s'agit pour eux que de cocher la bonne case, il ne faut pas compter sur ces 47 % pour remplir l'arène de parc Landsdowne la prochaine fois qu'un gouvernement voudra financer les baisses d'impôts des habitants du *905 belt* en coupant les services offerts aux francophones. Pourtant, plusieurs des intervenants qui ont commenté cette enquête ont tenté de fournir une explication pour nuancer cette réponse. On a expliqué que les répondants qui n'ont pas accès à des soins de santé dans leur langue pourraient avoir mal interprété la question, qu'on a pu penser que comme ces services sont inexistantes, ils ne sont pas essentiels, et ainsi de suite. Mais ce type de justificatif n'est pas convaincant, précisément parce que cela contredit l'objectif affirmé de l'EVMLO : nous permettre d'avoir une image plus juste du rapport qu'entretiennent les minorités à leur langue. En d'autres termes, on aurait pu penser qu'une telle enquête nous aurait permis de nous réjouir : les francophones du pays vivent peut-être souvent en anglais dans leur quotidienneté comme le montrent les pesantes statistiques que l'on sait, mais leur volonté de vivre en français est forte. Il faut vraiment chercher longtemps pour trouver dans ses statistiques des occasions de réjouissances. Pour ceux qui, comme moi, sont engagés depuis longtemps à promouvoir la langue

française en milieu minoritaire au Canada, la lecture d'une telle enquête a été totalement bouleversante. Or, il me semble qu'à la fois les représentants des communautés ainsi que l'appareil gouvernemental, malgré l'indéniable bonne volonté de tous ceux qui sont engagés dans la belle aventure de la francophonie canadienne, sont structurellement incapables de jeter un regard lucide sur ces chiffres alarmants. Personne, je le répète, ne veut être un fossoyeur de la francophonie canadienne, et moi non plus. Mais je pense qu'il faut aussi développer une stratégie lucide des conditions de possibilités d'une francophonie canadienne.

La question que ne se pose plus la francophonie canadienne

Pour le dire le plus simplement possible : il manque quelque chose à cette étude. Mais il ne faut surtout pas le reprocher à ses auteurs. Je constate tout simplement que dans toute enquête, étude ou théorie, il y a souvent un *point aveugle*⁸. Pour ne prendre qu'un exemple, la théorie du Big Bang tient la route jusqu'à ce qu'on demande : oui, mais qu'y avait-il avant le Big Bang ? De la même manière, je juge que cette enquête n'échappe pas à ce type de questionnement. Mais ce « point aveugle » dont je parle n'est pas celui *seulement* de l'enquête, il est, d'une certaine façon, le point aveugle de la francophonie canadienne elle-même.

Je m'explique. L'objectif de cette enquête est de déterminer le plus exactement possible quand et comment se parlent les langues officielles en situation minoritaire. L'enquête vise aussi à comprendre les perceptions des locuteurs de langues minoritaires (ou plutôt, de ceux identifiés comme tels) par rapport à l'importance de l'emploi de la langue dans diverses situations.

⁸ Je n'entends pas l'expression « point aveugle » comme un synonyme « d'axiome », mais plutôt comme ce que l'on n'arrive pas à percevoir, malgré l'ampleur de l'information dont l'on dispose.

On réussit donc à montrer le plus précisément possible dans quelles situations les francophones parlent (ou *perçoivent* parler) la langue française, dans quels contextes, à quelle fréquence, et ainsi de suite. Évidemment, avec des moyens infinis on aurait théoriquement pu faire mieux, être plus précis. Mais au final, on reviendrait toujours avec le même point aveugle : ce qui manque dans une enquête comme celle-là, *c'est la raison* pour laquelle la langue française devrait perdurer. On essaie de déterminer si les gens parlent français, un peu, beaucoup, à la folie, etc., mais la question la plus importante n'est jamais posée ou, pour ainsi dire, *ne peut jamais* être directement posée par le dispositif institutionnel, du moins à l'heure actuelle [réécrire cette phrase]. Et cette question, je le répète, est au fond la plus essentielle : pourquoi la langue française devrait-elle continuer d'être parlée au Canada ? Pourquoi parler français ? On demande à plusieurs reprises dans ce sondage si la capacité d'employer la langue dans telle ou telle activité est importante pour les gens (vie courante, p. 16 ; santé, p. 49 ; éducation, p. 58). Mais on ne demande pas *pourquoi* c'est important d'être ou de parler français.

Quand je pose un tel diagnostic, je ne reproche pas aux auteurs de l'enquête d'avoir oublié de poser des questions du genre « quelle est l'importance de la langue française pour vous » ? Ce n'est pas le sens de mon propos. Ma réflexion se situe en amont plutôt qu'en aval : c'est précisément parce nous n'avons plus *collectivement* de réponses évidentes à la question : « pourquoi la langue française devrait-elle être parlée ? » que l'on est réduit, pour décrire la réalité francophone au Canada, à employer aujourd'hui des expressions absolument terrifiantes (mes excuses aux sociolinguistes que j'aime bien ... mais enfin..., ces mots sont *objectivement* terrifiants) comme le « vécu langagier » ou les « comportements langagiers » des francophones en situation minoritaire dont est truffée cette enquête. Il faut savoir mesurer le décalage qui existe entre les ouvrages du début du siècle qui vantaient (certes pompeusement) « l'âme » canadienne-

française, et le type de dissection scientifique de l'emploi du temps des individus définis comme francophones à laquelle procède cette enquête.

Pour comprendre le sens de mon propos, il faut se rappeler que le Canada français a déjà eu une, voire plusieurs, réponse(s) à cette question. À une autre époque, la langue française était, on s'en souviendra, *gardienne de la foi*. On lui attribuait une raison d'être. La langue était l'instrument d'un projet collectif, d'une « mission civilisatrice » qui consistait essentiellement – on le sait — à ramener au bercail de l'Église catholique un continent impie. Évidemment, on peut aujourd'hui trouver tout cela parfaitement ridicule⁹, tant la force du mythe compensatoire nous paraît inversement proportionnelle aux moyens effectifs qu'avait le petit peuple canadien-français pour accomplir son extraordinaire mission. On peut aussi juger (c'est évidemment mon cas) qu'il ne serait ni possible, ni souhaitable d'en revenir à une telle situation où le religieux était le principal vecteur de cohérence « nationale ». Il n'en demeure pas moins que la « vitalité » des francophones était assurée non pas principalement par un ensemble de dispositifs dits de complétude institutionnelle (c'était évidemment important, mais dans certains cas, il n'y en avait pas), mais par la certitude des individus d'appartenir à *un groupe ou une nation distincte* des autres peuples d'Amérique. C'est cette certitude qui explique que les francophones du Canada se sont dotés d'un réseau d'institutions – et non l'inverse. Là-dessus, je pense que la définition de Renan sur la nation est encore la meilleure¹⁰. Évidemment, dans leur quotidienneté, les individus

⁹ C'est le cas, par exemple, d'un Gérald Bouchard : « La pensée impuissante », Boréal, 2004.

¹⁰ **RENAN**, Ernest « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », 1882. Livre III. « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». (...) « Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun. ». Je précise que la définition de Renan est la meilleure, même si le contexte de sa réflexion était complètement différent que le mien. Renan n'est pas préoccupé par la pérennité de la nation. Pour lui, elle n'est que le moyen « actuel » de la liberté.

n'étaient pas tous mobilisés par cette « mission ». Mais tous comprenaient leur place dans le monde, leur appartenance claire à cette nation distincte, à ce groupe distinct.

Et j'ajoute : ils pouvaient aussi choisir de quitter ce groupe, de vivre à l'extérieur de celui-ci, soit en choisissant de vivre en langue anglaise ou en ne transmettant plus leur langue à leurs enfants. Le procédé était d'autant plus aisé, comme il l'est de plus en plus d'ailleurs, que le francophone du Canada en situation minoritaire, pour reprendre la terrifiante expression du poète Patrice Desbiens, est un « homme invisible ». S'il arrive à parler anglais sans accent, un Boileau de la région de Windsor Ontario devient aisément un Drinkwater... et personne [ne soupçonnera jamais ses origines]. Cela dit, personne parmi ceux qui choisissaient (le « choix » étant parfois relatif) de disparaître dans la masse anglophone ne doutaient un instant de l'existence du groupe distinct qu'il quittait, preuve additionnelle de l'existence de cette manière toute particulière d'être en Amérique.

Puisque cela a été amplement fait, je ne vais pas m'intéresser ici aux étapes qui ont mené à l'éclatement de cet imaginaire canadien-français et à l'abandon de cette mission civilisatrice. Ce que l'on constate pourtant, c'est que malgré les profonds bouleversements dans lesquels ont été engagés les Canadiens français, cette volonté d'exister à la marge de l'Amérique anglophone n'a jamais véritablement disparu. Pendant longtemps, partout en Amérique, les francophones se sont dotés de leurs propres institutions, distinctes de celles de la majorité. Et, encore aujourd'hui, une partie non négligeable des francophones du Canada vivant en situation minoritaire continue de réclamer, notamment par la voie des tribunaux, un réseau scolaire parallèle, des services de santé dans leur langue, et ainsi de suite. Et ils ne font pas que les réclamer, ils les utilisent ! On retrouve partout au Canada, dans toutes les provinces et tous les territoires, des écoles de langue française dans lesquelles choisissent d'envoyer leurs enfants bon nombre de parents francophones. Cette volonté d'exister de manière distincte, ce que deux illustres chercheurs aux

prénoms composés ont appelé *l'intention vitale du Canada français*, demeure vivante chez des dizaines de milliers d'individus partout sur le territoire même après la mise au rancart de la « mission civilisatrice ».

Je l'ai dit, la pérennité de la langue était en quelque sorte inscrite dans cette « mission civilisatrice ». Évidemment, toutes les langues ne sont pas dans une même situation et non pas besoin d'une mission ou d'une raison d'être : les langues majoritaires perdurent comme langues de communication en fonction du simple poids démographique de ses locuteurs. Mais une langue, pour perdurer, a besoin d'être... parlée ! La paroisse constituait indéniablement un mode de déploiement des francophones sur le territoire qui était propice à cette pérennité, et cela, pour une raison toute simple : les francophones restaient, pour l'essentiel, entre eux. Le « choix » de la langue n'en était pas toujours un, ou du moins, était la conséquence logique des choix liés à la colonisation : tous ceux que vous connaissiez (amis, écoles, curé, avocats, notaires, laitier) parlaient français et attachaient une importance évidente à le faire.

L'enquête postcensitaire et l'innommable problème de l'homogénéité linguistique

Malgré les profonds bouleversements de nos sociétés, malgré la radio, les téléphones, la télévision et l'internet (qui pourraient permettre d'innover en favorisant une utilisation de la langue dans d'autres contextes), malgré les lois linguistiques favorables à l'utilisation de la langue (loi 8 en Ontario, Loi sur les langues officielles au fédéral), et ainsi de suite, ce schéma général n'a pas vraiment changé. L'enquête postcensitaire confirme en effet que les facteurs principaux d'utilisation de la langue sont à peu près les mêmes : plus une région est homogène linguistiquement, plus l'utilisation de la langue française est fréquente (p. 39 – 40). Une autre statistique relevée par l'enquête montre que lorsque les parents sont tous les deux de langue

maternelle française, 88 % inscrivent leurs enfants à l'école française (p. 59). Dans le cas des mariages mixtes, on l'a vu abondamment, les pourcentages dégringolent...

Que conclurait un observateur extérieur et objectif ? Je serais ici impitoyable : un observateur étranger pourrait conclure que si les francophones étaient sérieux quant à leur volonté d'assurer leur vitalité, ils doivent impérativement mettre en place des mesures pour favoriser leur homogénéité linguistique. Ouf. Dieu merci que je ne suis pas un observateur étranger.

Vous le savez aussi bien que moi, le principe d'« homogénéité » dans le contexte canadien est (pour l'essentiel) irrecevable. Qu'on me comprenne bien : nous vivons dans une société libre et démocratique et personne n'envisagerait (moi non plus!) d'imposer aux individus quelque comportement que ce soit de manière à assurer la pérennité de la langue française. L'enjeu, donc, n'en est pas un de coercition (ce n'est pas, d'aucune manière, le sens de mon propos). Mais il faut quand même prendre acte du fait que la seule solution éprouvée à la pérennité de la langue française (pas selon moi, selon l'EVMLO!) réside dans l'homogénéité linguistique, c'est-à-dire, pour l'essentiel, que les francophones atteignent une masse critique qui leur permette d'utiliser la langue au quotidien (et donc qu'ils jugent important de le faire, qu'ils y accordent une importance si grande qu'ils recherchent ce contact linguistique). Je me répète : ce n'est pas moi qui le dit, mais l'enquête postcensitaire elle-même, même si on ne trouve ce constat nulle part dans ses conclusions.

En admettant que les décideurs publics acceptent ce principe (ce qui est impensable – j'y reviens), il y aurait quelques solutions non contraignantes sur les individus qui pourraient fonctionner... soit, que les francophones se dotent, partout où c'est possible, d'institutions de langue française. La proposition, vous le voyez bien, reste fragile, mais elle n'est pas non plus totalement farfelue. Le modèle ne reste pas à être inventé, au contraire, le principe est largement accepté dans le cas du système scolaire. Le même principe a servi à empêcher la fermeture de

l'hôpital Montfort. Cela dit, le principe est accepté essentiellement *en droit*. Quant à lui, l'imaginaire canadien pousse un vent contraire, ce qui rend ces droits absolument fragiles.

Car pour que les francophones se dotent d'un réseau entièrement parallèle à celui de la majorité dans tous les domaines, il faudrait bien davantage que des lois. Il faudrait que les francophones soient en mesure de répondre à la question : « pourquoi devrai-je parler français », qu'on leur ait offert une réponse à cette question à l'école. Mais il faudrait aussi que les anglophones du Canada soient capables de dire : « voici pourquoi il importe pour nous que s'épanouisse la langue française au Canada ». S'il n'y a plus, comme jadis, de volonté canadienne-anglaise d'assimilation des francophones, *il n'y a plus* ni au Canada anglais, ni (de façon beaucoup plus troublante) chez les Canadiens français d'aujourd'hui en situation minoritaire, une conception du Canada comme deux peuples fondateurs, unis pour assurer leur épanouissement mutuel. Si les francophones du Canada (la situation des Acadiens diffère légèrement), si donc, les francophones du Canada pouvaient répondre à la question : « pourquoi parler français », en disant : « parce que c'est la langue de mes ancêtres, la langue d'un des deux peuples qui forment ce pays, la langue qui me donne accès à une culture unique et indispensable, la langue qui me définit, la langue de la résistance à l'homogénéisation linguistique mondiale », et que les anglophones du Canada montaient, eux aussi, aux barricades pour défendre les francophones parce qu'ils se sentiraient parties prenantes d'un pacte – appelons-le comme on le voudra — d'assistance mutuelle – la situation de l'assimilation ne serait pas la même. On pourrait très facilement justifier – non plus devant les tribunaux, mais dans les parlements fédéraux et provinciaux - la création de réseaux non plus bilingues – mais unilingues français (où les anglophones seraient d'ailleurs les bienvenus).

Or, on le sait, le Canada anglais est à mille lieues de cette vision du pays. Le Canada anglais se représente le Canada comme un idéal moral¹¹, c'est-à-dire la concrétisation du meilleur régime politique en matière de diversité. Les Canadiens anglais n'ont d'ailleurs pas tout à fait tort, quand on regarde une ville comme Toronto, on ne peut qu'être impressionné de voir à quel point des gens aux horizons si divers cohabitent si pacifiquement. La vision, donc, de deux peuples fondateurs se situe totalement à l'extérieur de l'horizon des possibles au Canada anglais. Les Québécois, pour leur part, ont depuis longtemps tourné le dos aux francophones hors Québec, ne les considérant plus comme faisant partie d'un seul et unique peuple¹². Mais ce qui est le plus extraordinaire, c'est que l'idée d'un pacte entre deux peuples, une idée qui serait si importante pour les francophones en situation minoritaire, a été totalement rejetée par eux. Il faut voir à quel point le discours de la diversité a pénétré les esprits des francophones eux-mêmes, surtout des jeunes générations. Les jeunes francophones ne célèbrent pas le Canada français, ils se définissent souvent comme *bilingues*, et sont fiers d'être Canadiens pour les mêmes raisons que les jeunes anglophones : parce que le Canada serait le pays le plus diversifié au monde. Dans leur esprit, le Canada est un synonyme de diversité. C'est *ça* le Canada¹³.

La célébration de la diversité, a priori, n'est pas une mauvaise chose. Elle aurait pu se traduire par une fierté renouvelée d'être Canadien français. Après tout, pour qu'il y ait de la diversité, il faut bien qu'existent des groupes distincts et différents les uns des autres, ce qui pourrait mener à une communautarisation accrue qui ne trahirait pas – au moins au niveau du principe – la logique de la diversité. Au contraire, on n'assiste aucunement à une célébration de la

¹¹ J'ai écrit un petit texte sur cette question dans la revue *Argument*, vol 7 no1.

¹² Le gouvernement québécois, quant à lui, s'est montré beaucoup plus sensible au pont à construire entre le Québec et les communautés, surtout grâce au leadership de Benoit Pelletier. Mais il n'en demeure pas moins que ces initiatives n'ont malheureusement aucun écho auprès de la population québécoise.

¹³ Je passe sur le fait que jamais dans son histoire le Canada n'aura été plus homogène linguistiquement, plus homogène dans ses mœurs, plus homogène culturellement, plus « Wal-Mart mur à mur », plus banlieue, plus « Tim Hortons partout », et ainsi de suite. À une autre époque, il y avait de la vraie diversité : des Ukrainiens qui ne parlaient qu'ukrainien, qui lisaient des journaux ukrainiens, etc).

différence canadienne-française, *en tant que différence*. On procède plutôt, globalement, à un accroissement de la logique de la diversité, comme si les francophones ne partageaient strictement rien entre eux. Le monde universitaire n'échappe d'ailleurs pas à cette logique, au contraire, à bien des égards il en occupe l'avant-garde. On cherche maintenant la diversité au sein même des communautés francophones, au sein des familles, des salles de classe et ainsi de suite. Plus un seul colloque, plus une seule revue ne peut écrire « francophonie » au singulier, puisque ce serait réducteur de la *profonde diversité des francophonies*¹⁴. Se dire « Canadiens français », membre d'un peuple unique au monde, non pas meilleur que les autres, mais unique en son genre, non seulement ça ne se fait plus, mais c'est carrément conspué, voué aux gémonies comme un vil repli sur soi. Le pendant de cet argumentaire est aussi très clairement exprimé : il faut en priorité se débarrasser de ce Canada français que l'on dit replié sur lui-même, fermé au monde, et ainsi de suite. Au contraire, il faut célébrer de toute urgence la diversité, non plus la langue française, mais le bilinguisme, et ainsi de suite. Mais ce qu'on ne voit pas, c'est qu'en le faisant, on s'éloigne de plus en plus de toute forme de justificatif raisonnable, de toute *raison d'être* pour le français en Amérique. L'utilisation du français devient une simple question de choix. Or, est-ce que quelqu'un quelque part s'est arrêté un moment pour se demander pourquoi diable voudrait-on faire le choix de parler une langue de minoritaire ? Il ne faut pas se surprendre de constater que l'enquête nous apprend que près de la moitié des répondants francophones ne jugent pas important de recevoir des services de santé en français¹⁵ ! Je répète : 50 % des

¹⁴ Je plaide d'ailleurs coupable : j'ai moi aussi organisé des événements scientifiques aux titres qui pluralisaient le mot « francophonie ». Il faut faire ce qu'il faut faire pour avoir des subventions...

¹⁵ Imaginons le scénario suivant. Que dirait-on si 47 % des Canadiens disaient que ce n'est pas important d'aider les pauvres ? On trouverait ça aberrant. Mais que dirait-on si 47 % des *pauvres* jugeaient l'aide aux pauvres non essentielle ? L'enquête nous dit pourtant que 47 % des francophones ne jugent ni très important, ni important de recevoir des services en français (p. 46). Ce qui est hallucinant, c'est que *tous les Canadiens, francophones et anglophones* devraient être d'accord avec l'importance d'accorder des soins de santé en français aux personnes qui en font la demande.

francophones ne jugent pas important de recevoir des services de santé en français [à corriger, exemple utilisé deux fois].

A contrario, l'on sait très bien pourquoi il faut *choisir* le Canada (parce que le Canada *c'est le projet de la diversité*). Mais l'on ne sait maintenant plus à quel projet correspond le Canada français lui-même. Et l'enquête postcensitaire est très claire là-dessus : un seul exemple suffit : 82 % des parents qui non seulement ne mettent pas leurs enfants à l'école française, mais qui ne désirent pas non plus le faire (que ce soit possible de le faire ou non), trouvent pourtant « très important » ou « important » que leurs enfants parlent français (p. 58). À quoi peut bien rimer cette importance ? J'avoue que ce type de statistiques me laisse pantois.

En terminant, je précise que par cette présentation je n'essaie nullement de me faire à mon tour le fossoyeur du Canada français. J'ai milité assez longtemps pour mériter aujourd'hui de porter un regard lucide sur les chiffres qu'on nous présente dans cette enquête. S'il s'agit simplement de présenter des chiffres pour présenter des chiffres, il n'y a pas grand-chose à dire de cette enquête. Mais pour ceux qui, comme nous tous, cherchons la voie de la pérennité de la langue française, qui voulons assurer une véritable vitalité à nos communautés et qui cherchons les causes profondes du phénomène de ce que je persiste à nommer l'assimilation (et que détaille, sans jamais véritablement la nommer, cette enquête), il faut, je pense, nommer les choses par leur nom en espérant trouver, dans les meilleurs délais, des solutions. « Les minorités prennent la parole » ? Très bien. Reste maintenant à dire pourquoi ils devraient la prendre.

Et j'insiste : je pense que le réseau institutionnel¹⁶, dans sa forme actuelle, est incapable de prendre acte des chiffres qu'il a pourtant lui-même cherché à obtenir. Ce n'est sans doute pas son rôle. Mais pour qu'un avenir existe pour la langue française à l'extérieur du Québec, il faudra

¹⁶ Je n'ai pas parlé des représentants des communautés dans cette première mouture... mais je pense qu'ils sont aussi pris avec les mêmes contraintes.

que les communautés francophones se mettent à réfléchir « à l'extérieur de la boîte », pour reprendre une expression qu'affectionne particulièrement le monde du marketing. À la vérité, la francophonie canadienne est à la croisée des chemins. Le Canada anglais a été historiquement hostile à la langue française au Canada. Aujourd'hui, ce même Canada anglais est totalement indifférent à l'existence en son sein d'une minorité francophone. Les Canadiens français ont survécu à l'hostilité... mais pourront-ils survivre à l'indifférence ?

Une des solutions que l'on envisage pour pallier le problème du poids déclinant de la francophonie canadienne est l'immigration francophone au Canada français. Même si je sais qu'il ne s'agit pas là d'une panacée, je pense, contrairement aux septiques, que cette solution est envisageable. J'ai rencontré, partout à travers le Canada, des immigrants francophones qui choisissent de faire leur vie en français, à Moncton, à Saint-Boniface comme à Ottawa. Déjà lorsque j'étais à l'école secondaire au début des années 1990, au moins le quart de la population étudiante était d'origine étrangère. Mais pour que cette intégration soit réussie, encore faut-il que le réseau institutionnel soit capable de bien accueillir les gens provenant d'ailleurs. Or, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le principal défi ne consiste pas à s'adapter à la diversité, ce qui se fait de toute manière, mais d'être capable de tenir un discours cohérent sur les raisons pour lesquels existe une francophonie canadienne, pourquoi il est important qu'elle perdure, et pourquoi la francophonie canadienne a une valeur ajoutée.

On me demandera évidemment quelle est cette valeur ajoutée¹⁷. Il y a plusieurs réponses. J'en nomme une, celle qui me semble la plus intéressante, c'est-à-dire la plus propice à générer un discours porteur et défendable, de la salle de classe jusqu'aux rencontres de la FESFO, des plans stratégiques, jusque dans les romans. Cette raison, c'est le récit de notre improbable survie

¹⁷ Le fait que les francophones fassent partie de l'un des deux peuples fondateurs du Canada ? Ce n'est pas inintéressant, mais comme nous avons choisi d'abandonner ce discours explicatif de nous-mêmes, et qu'il ne rime à rien chez nos amis anglo-canadiens (...).

comme *autre* en Amérique du Nord. À une époque où semble s'imposer l'usage d'une seule langue à l'ensemble de la planète, nous, francophones d'Amérique, avons fait la preuve qu'il est possible non seulement d'exister au cœur même de l'empire anglophone, mais d'avoir une langue *gardienne de la culture* en Amérique. Nous faisons partie du seul groupe d'immigrants européens, mis à part le groupe majoritaire, qui a réussi à perdurer non seulement avec sa langue propre, mais aussi avec ses cultures propres. Or, les groupes d'immigrants qui sont venus en Amérique du Nord et qui ont abandonné leur langue ont dissocié langue et culture, à telle enseigne que la culture qui était la leur, s'ils en entretiennent encore le souvenir, s'est figée dans le temps pour ne devenir que du simple folklore. Pour leur part, les francophones d'Amérique, de par leur existence distincte et différenciée du reste de l'Amérique, représentent le dernier véritable espoir de la diversité face au péril de l'homogénéisation linguistique et culturelle mondiale. Bref, la disparition des francophones d'Amérique serait un crime contre la diversité¹⁸.

¹⁸ Peut-être faudrait-il que nos jeunes entendent le récit de cet exploit, plutôt que de multiplier auprès d'eux les sondages sur la manière dont ils « construisent leur identité ». Misère...